

DECRET

Dispositions à observer pour la reprise des célébrations

Ces dispositions prennent effet ce jour et sont en vigueur jusqu'à publication de nouvelles normes sanitaires.

I – PRINCIPES GENERAUX

- La santé des fidèles est la priorité des dispositions pratiques, en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires en vigueur.
- Il est important de préserver la noble simplicité des rites comme la nature propre des gestes qui manifestent le salut de Dieu.
- Sous l'autorité de l'évêque, les curés de paroisse avec leurs équipes pastorales veilleront à l'application des dispositions suivantes. Une communication adaptée permettra d'informer les participants des règles en vigueur.
- Les ministres et les personnes fragiles ou à risque sont invités à la prudence quant à leur participation aux rassemblements culturels.

II – ORGANISATION GENERALE

1 - Aménagement de l'Église

- Mettre en place une signalétique (marquage au sol, murs) qui informe sur les consignes de déplacement et les gestes barrière. Prévoir des rappels oraux.
- Prévoir une circulation adaptée (circuit entrée / sortie) afin de respecter une juste distanciation et d'éviter les croisements de personnes.
- Afficher le nombre maximum de participants autorisés à l'entrée de l'église, le communiquer par les réseaux habituels.
- Port du masque obligatoire pour tous les participants.
- Réaliser une désinfection adaptée de l'église (bancs, poignées de porte, chaises...), la renouveler si plusieurs célébrations se suivent.
- Vider et désinfecter les bénitiers qui doivent rester vides.
- Matérialiser les places à laisser libres afin d'assurer une distanciation correcte (au moins 1 mètre) en condamnant les bancs et chaises à ne pas occuper (prévoir un espace adapté pour les personnes à mobilité réduite).
- Mettre à disposition une solution hydroalcoolique pour tous les participants et des masques en cas d'oubli.
- Ne pas utiliser de feuilles de chants.

2 - Entrée / sortie de l'église

- Pour une occupation satisfaisante des lieux de culte, il pourra être nécessaire de mettre en place un dispositif d'inscriptions préalables. Celui-ci permettra d'organiser le nombre de célébrations suffisantes pour répondre aux besoins de la paroisse. « Privilégier » les personnes isolées, éprouvées par le confinement.
- Mettre en place un service accueil qui veillera au respect des dispositions : port des masques, juste répartition dans l'église, commencer par remplir les bancs les plus proches de l'autel
- Si possible, limiter à une porte d'entrée et une autre porte pour la sortie. Si plusieurs portes sont nécessaires, une signalétique indiquera Entrée ou Sortie. Elles resteront ouvertes durant toute la célébration.
- Informer les personnes présentes que la distance de deux sièges doit rester libre à gauche et à droite de la place occupée à l'exception des petits enfants qui prennent place avec un de leurs parents. Les personnes et familles confinées ensemble s'assoient les unes à côtés des autres.
- Sortie de l'église : c'est le mouvement inverse de l'entrée dans l'église en veillant au flux et à la distanciation. Les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier. Eviter tout rassemblement sur le parvis : garder impérativement les mesures de distanciations physiques.

3 - Préparation des célébrations (sacristie)

Les sacristains veilleront à la préparation des célébrations en respectant avec soin les consignes. Il sera nécessaire de limiter le nombre de personnes ayant accès à la sacristie afin de ne pas risquer des croisements de personnes et des contaminations réciproques. Fournir un équipement adapté si besoin (masques, gel...)

- Veiller à la ventilation des locaux.
- Organiser l'entretien et la désinfection des lieux de célébration (poignées de porte, crédence etc...) avec une équipe désignée.
- Nettoyer l'orfèvrerie sacrée (patène, calices, ciboires, coupes de communion) à l'eau savonneuse, puis séchage avec un torchon remplacé après chaque célébration.
- La préparation des objets nécessaires à chaque célébration sera effectuée après désinfection des mains et respect des mesures d'hygiène. Au besoin, désinfecter ambon et pupitre, crédence, encensoir, etc... après chaque célébration.
- Les linges d'autel seront renouvelés après chaque célébration, lavés à 60°C et repassés.
- Les micros peuvent être pourvus d'une protection amovible et jetable après chaque célébration ou bien on réservera un micro pour chaque utilisateur.
- Cierges et votives seront déposés après désinfection des mains.
- Le fleurissement de l'église sera assuré en respectant les normes sanitaires en vigueur et en limitant le nombre d'intervenants.
- Servant(e)s d'autel: on veillera à limiter leur nombre et à l'application des règles d'hygiène afin d'éviter les trop grandes manipulations d'objets. Ils devront apporter leur aube pour chaque célébration.

- On peut proscrire l'emploi collectif des vêtements liturgiques. Chaque célébrant devra se munir de ses propres habits de chœur et ornements liturgiques. Il en sera de même pour les servants d'autel.
- La collecte des troncs sera réalisée avec un rythme adapté, l'argent récolté sera conservé trois jours en poches scellées avant d'être décompté.

Ces recommandations seront appréciées en fonction de la taille de l'édifice, du nombre de participants, de la concélébration éventuelle et des possibilités techniques propres à chaque lieu.

4 -Nettoyage renforcé de l'église

- Mettre en place un nettoyage renforcé en fonction du nombre de célébrations qui auront lieu la même journée dans le même lieu.
- Espacer les messes d'un temps suffisant pour assurer nettoyage et désinfection.
- Nettoyer – désinfecter les bancs et prie-Dieu, nettoyage des sols et des zones de contact, portes, poignées de porte, etc...
- Mettre à disposition des moyens de protection pour le nettoyage : gants, blouses, lunettes ou visières, masques...
- Le produit de désinfection : eau de javel diluée.
- Veiller à ce que des personnes fragiles ou âgées ne fassent pas partie de cette équipe.

III – CELEBRATION DE LA MESSE

La célébration de l'eucharistie requiert une grande vigilance en raison du nombre d'acteurs requis et des différents gestes et déplacements.

Présidence de la célébration eucharistique

- Le port du masque sera adapté selon les moments de la célébration (concélébration, rite de communion, prédication) en fonction de la proximité avec l'assemblée.
- Le missel sera réservé au seul ministre qui préside.
- Le président de la célébration veillera à la bonne distanciation des autres ministres qui concélèbrent entre eux et autour de l'autel lors de la prière eucharistique.
- Le lavabo sera réalisé avec une aiguière d'eau savonneuse à la crédence, compléter éventuellement par une solution hydroalcoolique
- Protection des hosties durant la prière eucharistique : une coupe par zone de communion et par ministre de communion sera prévue. Elle sera recouverte d'une pale ou d'un corporal durant toute la prière eucharistique, sauf celle du ministre qui préside selon les normes liturgiques
- En cas de concélébration avec plusieurs prêtres et/ou présence de diacres : celui qui préside veille à la bonne distanciation des ministres entre eux et autour de l'autel pendant la prière eucharistique. Une patène est réservée au président, les concélébrants communient aux hosties d'une autre coupe couverte prévue à cet effet.

Tous les concélébrants communient au précieux Sang par intinction, le président consommera ensuite le calice.

- Le diacre veillera à se désinfecter les mains avant toute manipulation d'objets transmis à un autre ministre, en particulier pour la doxologie.

Déroulement de la célébration

- Ministres de la communion : Celui qui préside leur donnera la communion. Puis les ministres porteront leur masque et se désinfecteront les mains au gel hydroalcoolique, le président leur remettra ensuite une coupe de communion. Puis le président, une fois achevée la répartition, procédera à la désinfection de ses mains avant de donner lui-même la communion. L'ensemble des ministres se déplacera ensuite vers le point de distribution prévu.
- La communion se fera uniquement dans la main. Les ministres de la communion veilleront à déposer respectueusement l'hostie dans la main tendue de la personne qui la reçoit (sans toucher la main de cette dernière).
- A leur retour, ils déposent le saint sacrement à l'endroit prévu et se désinfectent ensuite les mains à la crédence.
- Distribution de la communion : le mouvement de communion devra se réaliser en conservant la distance suffisante lors de la procession des fidèles (1,50 m). Si le fidèle porte un masque, son retrait se fera au dernier moment (si c'est un masque chirurgical, on peut au moment de la communion, ne retirer qu'un élastique, et refixer ensuite le masque ; s'il s'agit d'un masque avec lanière derrière la tête, il ne pourra être remis après la communion). La communion sera reçue main étendue bien à plat, en respectant une distance suffisante avec le ministre.
- Conservation de l'eucharistie : après la procession de communion, les hosties seront rassemblées dans un ciboire propre et déposées au tabernacle.

A la fin des célébrations :

- Le service d'accueil veille à éviter que se forment des rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.
- Le célébrant salue les fidèles à la sortie de l'église en respectant les gestes barrière.

IV – CELEBRATION DES AUTRES SACREMENTS ET DES FUNERAILLES

1. Baptême

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel du baptême :

- Le nombre de familles sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Le signe de croix lors de l'accueil sera réalisé par les parents, seuls.
- L'imposition des mains se fera sans toucher l'enfant.
- Le baptême sera réalisé de préférence avec une eau bénie lors de la célébration. Chaque ablution sera réalisée au-dessus d'une cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles.

- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration.
- Le célébrant se désinfecte les mains avant la remise de la lumière et du vêtement blanc.
- Les familles utiliseront leur propre crayon/stylo pour la signature des registres.

2 – Confirmation

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel de la confirmation :

- Le nombre de participants sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Les règles qui concernent l'eucharistie et la concélébration seront respectées avec soin.
- Le parrain ou la marraine se désinfecteront les mains avant d'accompagner leur confirmand et lui poser la main sur l'épaule.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque confirmand, avant d'être brûlé après la célébration.

Pour les Confirmations d'adultes, l'objectif est de ne pas faire attendre inutilement les confirmands. Aussi, le curé ou modérateur fixera la date et me l'indiquera par mon assistante. Si je ne peux pas assurer moi-même cette célébration, je prévois d'accorder au vicaire général, ou à défaut au curé ou au modérateur de l'équipe curiale la **faculté** de conférer valablement la Confirmation (can. 882ss). Les confirmands adultes sont invités à m'adresser leur lettre de demande de confirmation. La date de la célébration sera communiquée avec la liste complète des confirmands à Catherine et Hubert de Pommerol, responsables de l'équipe diocésaine du catéchuménat.

Pour les Confirmations des groupes de jeunes, une nouvelle date de célébration est à fixer avec mon assistante.

3 – Initiation chrétienne des adultes

Les catéchumènes déjà appelés lors de l'appel décisif le premier dimanche de carême recevront les 3 sacrements de l'initiation chrétienne dès que cela sera possible. Il pourra être bon de célébrer le dimanche précédent le baptême un scrutin, qui permettra au catéchumène et à la communauté de se préparer.

4 – Funérailles

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel des funérailles :

- Les entreprises de Pompes funèbres seront invitées à respecter les normes en vigueur (masques, etc.).
- Les gestes de la lumière et de la croix seront réservés à la famille, moyennant une désinfection préalable des cierges et de la croix qui sera déposée sur le cercueil.
- L'aspersion du dernier adieu sera effectuée par le célébrant seul.
- S'il y a procession du dernier adieu à l'église, elle se fera sans aspersion, par une signation ou une inclination sans toucher le cercueil.

- Des troncs seront mis à disposition à défaut des corbeilles de quête qui ne peuvent circuler parmi les participants.
- S'il y a un livre de condoléances, on ne mettra pas de crayon à disposition.
- Si les funérailles sont célébrées au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

5 – Mariage

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel du mariage :

- Les fauteuils des mariés seront nettoyés après chaque célébration.
- Les livrets de célébration seront distribués par des personnes désignées après désinfection des mains. Les participants les conserveront à l'issue de la célébration.
- Si le mariage est célébré au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

6 – Pénitence et réconciliation

L'accueil des pénitents se fera dans le respect des normes sanitaires en vigueur, en respectant la distanciation nécessaire en évitant le face-à-face. Le port du masque est obligatoire.

On veillera également avec un respect absolu au secret et à la discrétion requise par l'entretien entre le ministre et le pénitent.

En cas de célébration communautaire de la pénitence et de la réconciliation, les normes générales s'appliqueront. Pour l'accueil du pénitent et la confession, un service d'ordre veillera à organiser un mouvement digne et respectueux.

7 – Onction des malades

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel des sacrements des malades :

- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque malade, avant d'être brûlé après la célébration.
- Si le sacrement de l'onction est célébré communautairement au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

V – LES ACTEURS MUSICAUX DE LA CELEBRATION

La participation des chorales ou leur manifestation publique ne sont plus possibles.

De préférence, pour les célébrations, on privilégiera la présence d'un chanteur-animateur afin de soutenir le chant de l'assemblée.

Si pour certaines célébrations la participation d'un petit groupe de chanteurs est maintenue, on préférera un placement en quinconce en respectant la distanciation physique de 1,50 à 2m.

Les chanteurs tiendront compte des consignes suivantes :

1. Les répétitions éviteront de se faire en présentiel.
2. Un répertoire connu de tous (avec des répons d'assemblée simples) sera choisi pour inviter plus facilement à une participation unanime pour avoir recours le moins possible à l'usage de feuilles de chants et faciliter la mémoire chantante de l'assemblée.
3. Chaque chanteur se procurera et disposera de ses propres partitions qui ne seront pas transmissibles.
4. Les micros nécessaires à l'amplification des voix seront protégés, de même que celui du chantre animateur de l'assemblée.
5. La distanciation vis-à-vis des autres acteurs de la liturgie sera respectée.
. L'usage de l'orgue ou de claviers numériques reste possible. Il y aura lieu de veiller à la désinfection du clavier après chaque utilisation, conformément aux recommandations du facteur d'orgues.
. En raison de la projection de l'air et l'impossibilité de l'usage du masque, tout instrument à vent classique ou traditionnel autre que l'orgue, ne peut être utilisé.
8. Les micros et les pupitres seront désinfectés après la célébration.

Valence, le 29 mai 2020



+ *Pierre-Yves Michel*

+ Pierre-Yves Michel
Evêque de Valence

Père Guillaume Teissier
Vicaire général, chancelier ad actum

